

Bruxelles, le 1^{er} avril 2026
(OR. en)

7871/26

Dossier interinstitutionnel:
2024/0324(NLE)

RECH 152
MED 18
AGRI 236
MIGR 99
RL 1

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	17098/24 + ADD 1
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion de l'accord, sous forme d'échange de lettres, modifiant et complétant l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la République libanaise fixant les conditions et modalités de la participation de la République libanaise au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) - Adoption

1. Le 19 décembre 2024, la Commission a présenté au Conseil une proposition de décision du Conseil relative à la signature¹, ainsi qu'une proposition de décision du Conseil relative à la conclusion² d'un accord, sous forme d'échange de lettres, modifiant et complétant l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et la République libanaise fixant les conditions et modalités de la participation de la République libanaise au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

¹ Document 17097/24 + ADD 1.

² Document 17098/24 + ADD 1.

2. Le 11 mars 2025, le Conseil a adopté la décision relative à la signature³ de l'accord modifiant et complétant l'accord. Dans le même temps, le Conseil a décidé de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord modifiant et complétant l'accord, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 5948/25, ainsi que l'accord lui-même⁴.
3. L'accord modifiant et complétant l'accord avec la République libanaise a été signé le 8 décembre 2025 sous forme d'échange de lettres.
4. Le 26 mars 2026, le Parlement européen a donné son approbation à la conclusion de l'accord modifiant et complétant l'accord.
5. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions, le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord modifiant et complétant l'accord, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 5948/25.

³ Document 5943/25.

⁴ Document 5949/25.